



LA CONTENTION

Maintenant que les objectifs fixés par le praticien ont été atteints, il convient de maintenir les acquis du traitement pour permettre aux structures dento-maxillaires de se stabiliser et ainsi de limiter le risque de récurrence. Pour cela, une contention est réalisée ainsi que des gouttières de maintien.



Consignes de port des gouttières :

Chaque nuit durant minimum 1 an

Entretien :

- Les laver en les brossant avec du dentifrice
- Ne pas les exposer à une température trop chaude ou trop froide

Alimentation:

- Ne pas manger avec
- Boire uniquement de l'eau à température ambiante

Consignes en cas de casse du fil :

- Porter les gouttières de contention au maximum en journée ainsi que la nuit jusqu'au rendez-vous de recollage

La contention est garantie 1 an.

Les incidents traités sous cette garantie sont les suivants :

- Gouttière(s) cassée(s) :

En cas de première casse ou de première perte, celles-ci seront refaites gracieusement. En cas de récurrence, un devis vous sera communiqué.

- Casse du ou des fil(s) de contention :

Un rendez-vous de pose vous sera donné par le secrétariat selon les disponibilités du praticien.

La séance sera facturée 55 € (HN)

Après l'année de contention:

Les incidents suivants sont traités sur devis :

- Gouttière(s) cassée(s)
- Point(s) du fil de contention décollé(s)
- Contention décollée/cassée en totalité